

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télec. : (705) 675-4885
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne

Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
<http://laurentienne.ca/le-langagier>

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Amélie Hien, Ali Reguigui
- mise en page : Maria Buscemi

21^e année, N° 84, décembre 2014

Dans ce numéro : Bachelier, ière / Braque / Défintiser, défunter / Épices / Pénibilité / Piqûre / Téléphoner

Réflexion langagière : « *Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît rien de sa propre langue.* » (Goethe)



BACHELIER, IÈRE

De nos jours, on appelle **bachelier** celui ou celle qui est titulaire du premier des grades universitaires, le baccalauréat. Ce sens particulier au domaine universitaire fut acquis au XIV^e s., mais l'aventure du terme commence bien avant cette date.

Réfection de l'ancien français *bachelor* (XI^e s.), le mot s'est d'abord dit d'un jeune homme qui aspire à devenir chevalier, puis d'un jeune noble non marié. Le terme est passé à l'anglais à cette époque pour donner *bachelor*, avec le même sens de jeune homme non marié. La forme féminine du terme n'est apparue qu'au XV^e s. en parlant d'une jeune fille noble et d'une jeune fille qui accompagne la mariée à titre de fille d'honneur. Il aura fallu attendre la fin du XIX^e s. pour que **bachelière** se dise d'une femme titulaire d'un baccalauréat. Rien d'étonnant à cela : la langue suit l'évolution des mœurs et crée les outils appropriés pour désigner les nouvelles réalités du temps.



BRAQUE (fou)

Il y a des expressions dont la signification première des termes qu'elles contiennent est complètement inconnue du locuteur. En langue familière, on qualifie de **folle braque** une personne un peu étourdie, un peu fantasque. Pourtant, la plupart des gens ignorent le rapport entre l'état de la personne et le terme **braque**. Auriez-vous deviné que braque était le nom d'une race de chien de chasse au Moyen Âge?

Braque est introduit en français par l'italien *bracco* (XIV^e s.), nom d'un chien de chasse

particulièrement agité et aux réactions imprévisibles. L'expression **fou comme un braque** ou **fou braque** établit la relation entre le caractère exubérant de ce chien et celui d'une personne.

Un langagier amateur de chasse pourrait se demander s'il n'existe pas de lien de parenté entre **braque** et **braconner**. Ce lien existe, en effet. **Braconner** est dérivé de l'ancien français *bracon*, terme qui désignait le chien **braque**. Le sens de « chasser sans avoir le droit » s'est élaboré au XVIII^e s. à partir de l'idée de chasser furtivement en ne respectant pas les lois gouvernant cette activité.



DÉFINTISER, DÉFUNTER

Un lecteur de Sudbury s'interroge sur l'origine du verbe **défintiser** qu'on utilisait couramment dans sa famille pour décrire une foule de situations où le locuteur sentait le besoin d'accentuer son dire : « Il a tout **défintisé** sa voiture » (endommagé, démolit). « À l'annonce de la nouvelle, elle avait le visage complètement **défintisé** » (défait, marqué par la douleur).

Le verbe **défintiser** n'existe pas dans les dictionnaires usuels, comme d'ailleurs le verbe **défunter** dont il est une déformation. *Antidote* ne relève pas **défintiser** et renvoie automatiquement à **défunter**, autre variante canadienne du verbe **défunter**. Au Canada, **défintiser** désigne particulièrement le fait de mettre en pièces, endommager, briser, déformer. Par contre, l'examen des origines de **défunter** éclaire le sens que la langue populaire d'ici accorde à **défintiser**.

Le verbe **défunter**, transformé en **défuntiser** au Canada, vient du latin *defunctus*, « qui a accompli (sa vie) ». C'est donc un euphémisme (du grec *eu* = bien, *phêmê* = parole, c'est-à-dire

une bonne parole pour parler autrement de la mort. « Ma pauvre mère a **défunté** hier, à l'hôpital de Ville-Marie. » En plus de cette forme intransitive, la langue familière au Canada ajoute à **défuntiser** une valeur transitive, lorsqu'il s'agit d'exprimer l'idée de briser, d'endommager, de mettre en pièces. L'enfant en colère a tout **défuntisé** son jouet. »

Notons, cependant, que la forme **défintiser** est beaucoup plus répandue dans nos régions pour rendre ce genre de contexte.



ÉPICES (les)

Connaissons-nous vraiment le nom des **épices** au Canada français, notamment en Ontario français où l'anglais omniprésent nous impose *clove* (clou de girofle), *nutmeg* (noix de muscade), *mace* (macis), *pepper steak* (bifteck au poivre), *cinnamon bun* (petit pain à la cannelle), *ginger* (gingembre)? Connaissons-nous l'origine de ces noms d'épices?

Avant d'aborder les produits eux-mêmes, parlons du mot **épice**. Ce terme est relevé au XII^e s. sous la forme *espice*, du mot latin *species* (espèce, substance). Les premiers comptoirs alimentaires de l'époque vendaient surtout des **épices**, produits rares et importés de pays tropicaux, d'où le nom du commerce, **épicerie**, et l'expression moderne « faire ses **épiceries** » (consultez le numéro 6 du *Langagier*, septembre 1994, pour d'autres considérations au sujet de « faire ses épiceries », ou « aller à l'épicerie »). Les **épices** étaient l'or noir du temps et c'est ce qui explique pourquoi Christophe Colomb était à la recherche d'une route plus directe vers les pays des **épices**, lorsqu'il prit la direction de l'ouest.

Nos grands-mères faisaient grand usage du **clou de girofle** qui entrait dans la

préparation des viandes, surtout le jambon traditionnel des fêtes qu'elles piquaient de cette épice. Pourquoi **clou**? Parce que cette épice est le bouton en forme de clou de la fleur du **girofler**. L'anglais désigne cette épice par *clove*, mot emprunté à l'ancien français, lequel le tenait du latin *clavus*, « cheville de bois puis de métal » servant à fixer un objet.

La **muscade** est une autre épice dont l'usage est répandu dans nos cuisines. Son nom remonte au XII^e s. et provient de l'expression *nois muscade*, ce qui a donné **noix de muscade**, ou **noix muscade**. L'arbre qui produit cette noix, le **muscadier**, est natif des Indes orientales. L'anglais utilise *nutmeg*, mot qui est une simple adaptation de l'ancien français *nois magede*. La **noix muscade** est entourée d'une écorce qui donne une autre épice, le **macis**, dont le goût est moins prononcé que celui de la **noix de muscade**. Pour sa part, l'anglais nomme cette épice *mace*, mot également emprunté à l'ancien français.

Les langagiers amateurs de bons vins pourront se demander si leur **muscadet** n'a pas été passé à la **muscade** en cours de vinification. Rassurez-vous. On n'ajoute pas de **muscade** à votre **muscadet**, mais ces deux termes viennent d'un même mot provençal, *muscada*, de *musc*. Le vin porte son nom à cause de l'odeur musquée du raisin à partir duquel il est élaboré.

L'apparition du **poivre** en Europe occidentale est antérieure à la plupart des épices importées à l'occasion des voyages-conquêtes des XIV^e et XV^e s. Dans la Rome antique, l'épice portait le nom de *piper*, tandis que les Grecs la nommaient *peperi*. Le français a d'abord formé *pipor*, puis *peivere* (XIII^e s.), devenu **poivre**. Le nom de l'épice entre dans plusieurs locutions (groupe de mots fixés par l'usage et formant une unité grammaticale) : *noir comme du poivre*, *poivrer une histoire de détails croustillants*, etc. Pour contrôler une foule de manifestants, certains corps policiers utilisent le **poivre de Cayenne** (*pepper spray*, en anglais). Comme dans le cas de bien d'autres noms d'épices, l'anglais a emprunté le terme *pipor* à l'ancien français et formé *pepper*.

Quel substitut un francophone d'ici peut-il opposer à *cinnamon bun*? Il est vrai que l'ancien français avait *cinamome*, du latin *cinamomum*, terme qui désignait des arbustes aromatiques d'Asie du Sud comprenant le camphrier et le cannelier. Le mot *cinamome* existe toujours dans la langue technique française, mais il ne s'applique qu'au genre d'arbuste, tandis que l'anglais *cinnamon*, emprunt à l'ancien français *cinamome*, désigne à la fois le genre et l'espèce que nous appelons la

cannelle. Ajoutons que le mot **cannelle** (diminutif de **canne**) porte ce nom, parce que l'écorce du cannelier forme de petits tuyaux vides en séchant (songez à cannelure, canne à pêche, canne à sucre).

Enfin, parlons de **gingembre**. Parvenu au français par le latin *zingiber* et le grec *zingiberis*, le mot est issu de deux anciens termes français, *gingibre* et *jenjevve*. La plante est originaire du sud de l'Inde et elle est recherchée pour la saveur particulière de sa tige souterraine (le rhizome). Fidèle à son habitude, l'anglais a emprunté le nom français et formé *ginger*.



PÉNIBILITÉ

Ce terme pourtant très répandu dans la francophonie européenne est à peu près inconnu au Canada. On aura vite compris sa signification par l'exemple suivant : « Les négociations actuelles ont pour but d'établir le degré de **pénibilité** de chaque poste. »

Dérivé de *pénible*, **pénibilité** se dit du caractère de ce qui exige plus ou moins d'effort ou de peine, en particulier les tâches reliées à un emploi. Dans certaines situations de travail, le degré de **pénibilité** d'un poste détermine souvent les conditions de travail et le taux de rémunération.



PIQÛRE (aussi écrit PIQURE)

Une lectrice nous demande de parler de la graphie bizarre de **piqûre** et de l'emploi du terme dans la langue populaire pour désigner une injection.

On peut expliquer la graphie particulière de **piqûre** en remontant au mot dont il dérive, soit le verbe **piquer**. Suivant la règle de formation des mots avec suffixe en *-ure* (ex. : blessure (de blesser), brisure (de briser), cassure (de casser), etc.) **piquer** a donné **piquure**, puis **piqûre** écrit avec l'accent pour indiquer que le **u** de *-ure* ne fait pas partie de l'élément **qu** et qu'il se prononce. L'accent signale aussi la disparition d'une double voyelle (ici, le **u**) comme dans bien d'autres termes comme *âge* qui s'écrivait autrefois *aage*, *rôle* qui s'écrivait *roole*. Depuis la réforme de l'orthographe de 1990, toutefois, le mot peut aussi s'écrire sans accent : **piqure**.

Quant au sens que la langue familière donne à ce mot, rappelons que **piquer** est issu d'une onomatopée (mot créé pour évoquer un bruit), en l'occurrence celui d'un coup sec produit par un objet pointu. Dans **piqure**, l'élément **piq** imite ce bruit, tandis que le suffixe *-ure* exprime le résultat de l'action. La langue familière tend à utiliser **piqure** plutôt que vaccination, inoculation ou immunisation

pour parler de l'injection d'un médicament ou d'un vaccin (voir notre article sur ce sujet, *Le langagier*, n° 56, décembre 1994). Dans la phrase « Avant mon départ pour l'Afrique, j'ai reçu toutes les **piques** contre les maladies tropicales », le locuteur met moins l'accent sur l'injection d'un vaccin que sur la douleur causée par l'aiguille hypodermique (la piqûre).



TÉLÉPHONER (v. tr., tr. ind. et intr.)

Ce verbe aux multiples flexions grammaticales pose une série de difficultés aux locuteurs de nos milieux bilingues. Nous entendions récemment : « Je vais téléphoner Marc... » (ce pauvre Marc serait sûrement à l'étroit dans un fil téléphonique!)

Téléphoner s'emploie d'abord à la forme transitive directe (un complément d'objet direct). « Téléphoner un message à quelqu'un », c'est-à-dire transmettre le message par téléphone. « Je vais lui téléphoner qu'on sera présent à sa fête d'anniversaire. » Pour éviter l'erreur de l'exemple de Marc, rappelons qu'on ne peut pas téléphoner une chose ou un objet qui, physiquement, ne peut pas passer par la ligne téléphonique. « Il lui a téléphoné des injures », oui, mais pas : « Il a téléphoné Robert pour lui dire des injures. »

Le verbe a aussi une forme transitive indirecte : téléphoner à, au. Exemple : « Elle a téléphoné à sa mère tous les jours qu'a duré sa maladie. » « Pour obtenir votre exemplaire gratuit, téléphonez au 706-555-5555. » On entend souvent l'erreur : « Téléphonnez le 706-555-5555 ». En réalité, cette phrase fautive signifie que la personne doit téléphoner le numéro (c'est-à-dire transmettre ce numéro par téléphone), alors qu'on lui demande de composer ce numéro sur le clavier de l'appareil.

Enfin, **téléphoner** s'emploie à la forme intransitive (sans complément d'objet). Exemple : « Téléphonnez et je vous dirai quand je serai libre. » « Téléphonnez entre 8 h et 16 h ».



Avez-vous des suggestions pour **Le langagier**?

Composez le (705) 675-1151, poste 4305,
le 1-800-461-4030 (sans frais),
ou le (705) 675-3546
ou envoyez un courriel :
langagier@laurentienne.ca.

Consultez **Le langagier** en ligne!
<http://laurentienne.ca/le-langagier>